

COMMUNE DE CHASSIERS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 JUILLET 2020

Présents : Madame Hélène MOUTERDE - Monsieur Christian HERNANDEZ- Madame Pascale GIRAUD - Monsieur Nicolas CHARRIER - Madame Dominique MOLLEN - Monsieur Alain FERRIER - Monsieur Guillaume SUERINCK - Madame Marie MONTARDRE - Monsieur Wilfrid KOB - Monsieur Jean-Marie KNOCKAERT

Absents excusés avec procuration : Monsieur Amaël RAPHANEAU (donne procuration à Madame Hélène MOUTERDE) - Madame Muriel PAOLI (donne procuration à Madame Marie MONTARDRE) - Madame Malika HARDOUZ (donne procuration à Monsieur Wilfrid KOB)

Absente excusée : Madame Sabine AUDREN

Absents : - Monsieur Franck BASTIEN-

Secrétaire de séance : Madame Pascale GIRAUD

Séance ouverte au public dans la limite de 10 personnes. Quatre personnes étaient présentes.

Début du conseil municipal à 20h30

Fin de séance à 21h15

1) Décision modificative N°01 - Etudes centre Bourg

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement d'une réflexion sur la redynamisation de son centre du village.

Une maison située au nord de la place, maison « VALCKE » a été achetée par la mairie, en mars 2020. La collectivité envisage plusieurs hypothèses soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (démolition - rénovation - reconstruction)

Dès ce mois de juillet 2020, la municipalité lance la démarche du centre-bourg avec une consultation pour l'étude de maîtrise d'œuvre de la place des Magnans et des rues adjacentes. La consultation a été déposée sur achat public ce jeudi 23 juillet 2020.

Le CAUE pourrait accompagner cette démarche en portant une évaluation des espaces publics existants et des orientations d'évolution future.

Le CAUE propose d'établir un état des lieux sur les espaces publics, de définir les enjeux puis des orientations qui constitueront une feuille de route, une stratégie pour former un plan global de valorisation. Il prévoit d'intégrer une démarche participative avec un diagnostic des usagers, des formations d'ateliers de manière transversale et en articulation avec Villages Vivants sur la thématique du commerce.

Dans le cadre du PNR des Monts d'Ardèche, l'opération GAL LEADER peut financer les démarches innovantes sur l'urbanisme et à ce titre participer à hauteur de 80 % aux études préalables. Ce dossier sera déposé début septembre 2020

Villages Vivants et le CAUE feront passer courant août 2020 leur proposition d'accompagnement, estimée à 17 000 €. L'intervention du géomètre est évaluée à 5 000 €.

Suite à cette présentation, Madame le maire propose de modifier le budget primitif 2020, l'opération 1071 « revitalisation du centre Bourg »

Seulement 20 000 € ont été prévus initialement, sur le budget 2020. Il faudrait avoir une enveloppe globale de 46 000 € qui inclurait la consultation de la maîtrise d'œuvre pour le projet de requalification de la place des Magnans (première phase opérationnelle), les conventions CAUE et Villages Vivants et l'intervention du géomètre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès

de différents organismes et à modifier le budget primitif 2020.

2) Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires par le Directeur Départemental des Finances Publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, à partir d'une liste de 24 noms proposés, sur délibération du Conseil Municipal. Le conseil a donc voté afin de valider cette liste

3) Désignation délégués A.G.E.D.I

A l'unanimité, Pascale GIRAUD a été désignée, déléguée au sein de l'assemblée spéciale du syndicat A.G.E.D.I.

4) Désignation délégués Comité National d'Action Sociale

Au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (C.N.A.S.), dont l'antenne est à NIMES, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a élu Monsieur Guillaume SUERINCK qui représentera le collège des élus et Madame Marie-Annick BLACHERE qui représentera le collège des agents.

5) Servitude de passage de canalisations domaine public

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du passage d'une canalisation « assainissement » sur le chemin rural au profit des consorts TROFIMOFF-GOTIS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Anne TROFIMOFF-GOTIS à passer la part privé de son branchement d'assainissement dans le domaine privé de la commune. Les coûts éventuels de l'opération n'incomberont pas aux finances communales.

6) Remplacement des lampes de l'éclairage public en « led »

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au SDE 07. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de remplacer les luminaires de l'éclairage public en « led »